

24

traitements et les droits statutaires: Tout le personnel doit le savoir comme il doit savoir qu'au contraire des titularisations massives débloqueraient les mutations et en accéléreraient le rythme même si un nombre important des titularisations était effectué sur place» ainsi que dans un tract de la Fédération CGT PTT du Val de Marne Août 73 : « En luttant tous ensemble, titulaires et auxiliaires pour la titularisation de ces derniers et des emplois qu'ils occupent, nous débloqueront 80 à 90 000 emplois, qui, ainsi, seront ouverts au droit à mutation. Ajouter à cela les créations d'emploi, indispensables à la bonne marche des services, réduction du temps de travail, l'allègement des cadences, et le volant de remplacement porté au 1/4, il n'y aurait pas assez d'agents désireux de retourner en province pour combler les emplois ainsi offerts».

NON AUX LICENCIEMENTS !
NON AUX MUTATIONS D'OFFICE (licenciements déguisés) !

TITULARISATION IMMEDIATE DES AUXILIAIRES DANS
LE POSTE QU'ILS OCCUPENT !

ARRET DE L'EMBAUCHE D'AUXILIAIRES !
CREATION D'EMPLOIS DE TITULAIRES !

VOLANT DE REMPLACEMENT PORTE E AU QUART !

DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL : DU TEMPS
POUR VIVRE !

A TRAVAIL EGAL: SALAIRE EGAL !

LE PROGRES AU SERVICE DU PERSONNEL !

DES EFFECTIFS SUPPLEMENTAIRES, DIMINUTION
DU TEMPS DE TRAVAIL !

a) si la modernisation permet de faire plus de travail en moins de temps, il faut aussi qu'on en profite.

L'administration propose de licencier du personnel après avoir perfectionné les machines. Mais dans cette opération, elle seule s'y retrouve !

Nous devons pouvoir profiter de la modernisation. S'il faut moins de temps pour fabriquer plus, alors GARDONS LE MEME NOMBRE DE PERSONNEL EN DIMINUANT LE TEMPS DE TRAVAIL DE TOUS, sans diminution de salaire.

Seule une diminution massive du temps de travail permettre à chacun de se recycler, de suivre les changements entraînés par le progrès technique, de prendre le temps de vivre.

Chaque nouvelle étape de la modernisation diminuera le temps global d'exécution. Pour que tout le monde en profite, nous devons imposer : l'échelle mobile des heures de travail. A l'échelle de la société, l'échelle mobile des heures de travail, partageant le travail disponible entre toutes les mains ouvrières, permet de supprimer le chômage.

- b) - aujourd'hui la plupart des postiers ont une durée de travail comprise entre 38h30 et 42h30
- 35 HEURES EN 5 JOURS POUR TOUS !

En même temps que les 35 heures, nous demandons la semaine en 5 jours. Les arguments selon lesquels, il s'agit d'un service public, donc au service du public qui travaille en semaine et ne peut s'occuper des opérations postales que le samedi, ces arguments se retournent en fait contre tous les travailleurs : depuis quand le repos hebdomadaire serait destiné à effectuer toutes les tâches administratives ? Sous prétexte de rendre service aux travailleurs, on admet que les jours de congés sont en fait des jours de travail sous une forme «plus personnelle». Pourquoi les travailleurs devraient-ils retarder leur départ en week-end sous prétexte qu'ils n'ont pas d'autres jours que le samedi pour aller chercher les lettres recommandées, poster les mandats au percepteur etc... Assurons les services d'urgence : pour le reste, c'est à l'administration de se donner les moyens d'assurer le service en semaine. Cela se fait déjà dans d'autres pays ! Les travailleurs des PTT doivent pouvoir prendre leurs loisirs en même temps que les autres couches de la population. C'est pour cela que nous réclamons :

- LE SAMEDI LIBRE
- DONNONS AUX TRAVAILLEURS LES MOYENS D'EXECUTER LES OPERATIONS POSTALES ET ADMINISTRATIVES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL !